



VIRY NOUREUIL

ACTUALITES

N°151 mai 2021



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

E.MAIL: mairie.virynoureuil@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

Dicton du mois: Après Sainte-Angèle (24 mai), le jardinier ne craint plus le gel.

Dates	Manifestations	Lieux
Samedi 15 mai	Messe à 18h30 <u>Si couvre-feu à 19h, messe avancée à 17h</u>	Eglise de Viry-Noureuil
Annulée	Fête de Noureuil	Place Nonclère
Dimanche 20 juin et dimanche 27 juin	Elections départementales et élections régionales	Viry et Noureuil
Dimanche 25 juillet	Messe à 11h00	Eglise de Viry-Noureuil

État civil

Décès: M. BOUBAY Didier le 02/03/2021 à l'âge de 89 ans
M. ROUSSET Bernard le 11/04/2021 à l'âge de 85 ans



INFOS LOCALES

RAPPEL INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

En 2021, pour les élections départementales et régionales qui auront lieu le dimanche 20 juin et le dimanche 27 juin, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin c'est à dire jusqu'au vendredi 14 mai.

RAPPEL INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Les parents d'élèves ayant des enfants susceptibles de fréquenter l'école de Viry-Noureuil pendant l'année scolaire 2021/2022, sont priés de le faire savoir en Mairie. Les enfants ayant atteint l'âge de 2 ans à la rentrée de septembre 2021 peuvent être inscrits.

L'école organise une kermesse. A ce titre, nous recherchons des donateurs pour des lots et bons d'achats à offrir aux enfants afin de terminer l'année dans la joie. Vous pouvez vous adresser directement à l'école par mail: ce.0021555e@ac-amiens.fr. D'avance merci.

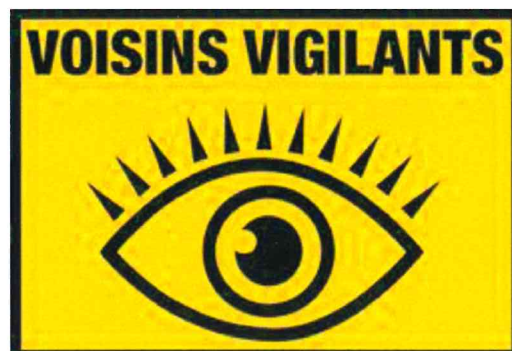
L'équipe enseignante et les parents d'élèves

OUVERTURE ET HORAIRES DES PARCS ET DU CIMETIERE

Horaires d'ouverture du cimetière et des parcs Du 1^{er} mai au 15 octobre: 8h- 19h30 (18h30 si maintien du couvre-feu)

RAPPEL DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. LE MAIRE est le pivot en matière de prévention de la délinquance et de la tranquillité publique dans la commune. LES HABITANTS doivent adopter des actes élémentaires de prévention: surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage du courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects,... LA GENDARMERIE encadre ce dispositif qui doit renverser le sentiment d'insécurité en rassurant les citoyens et en dissuadant les délinquants potentiels. Contactez la mairie au 03 23 52 15 60 ou la gendarmerie au 03 23 39 18 17 (ou le 17 en cas d'urgence).



POLICE MUNICIPALE En cas de nécessité, vous pouvez joindre le policier municipal de 8h à 21h au numéro suivant: 06 70 52 09 02.

RESPECT DU VOISINAGE

INFOS LOCALES (suite)

Pour le bien-être de tous, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**, les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**, les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**.

RAPPEL : AJUSTER VOTRE VITESSE EN VILLE ! Lorsqu'un usager circule le long d'une route, il est généralement tenté de suivre au plus près la limitation de vitesse dictée par le type de voie ou la signalisation, voire même de la dépasser. Pourtant, il existe de nombreuses situations qui doivent pousser le conducteur à réduire de lui-même sa vitesse (configuration de la voie, météo, manque de visibilité...). Un usager peut donc choisir, s'il le souhaite, de rouler moins vite que la limite imposée afin d'assurer sa conduite et de bénéficier d'une distance de freinage plus courte pour éviter l'accident. Savoir quand adapter correctement son allure est essentiel.

EN VILLE, LES CHIENS DOIVENT ETRE TENUS EN LAISSE

Par arrêté municipal, les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique ou les lieux publics **tenus en laisse**. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident. Toute contravention sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

RAPPEL CHIENS ERRANTS OU SORTANT DES PROPRIETES LIBREMENT

Il est interdit à un propriétaire de laisser « divaguer » son chien. Un chien en divagation dans une commune peut être mis en fourrière de la commune. Le propriétaire d'un animal est responsable des troubles que son animal de compagnie peut causer. Les sanctions infligées peuvent aller d'une amende à une condamnation pénale si l'animal a infligé des blessures comme une morsure ou est à l'origine d'un accident de voiture.

Le propriétaire de l'animal est tenu de:

- surveiller son animal et ne pas le laisser divaguer;
- nettoyer ou enlever les excréments produits par ses animaux;
- s'assurer que son animal ne génère pas de nuisances et troubles de voisinage.

Attention, un chien ne doit pas librement sortir d'une propriété et s'en prendre aux chiens tenus en laisse se promenant sur la voie publique.



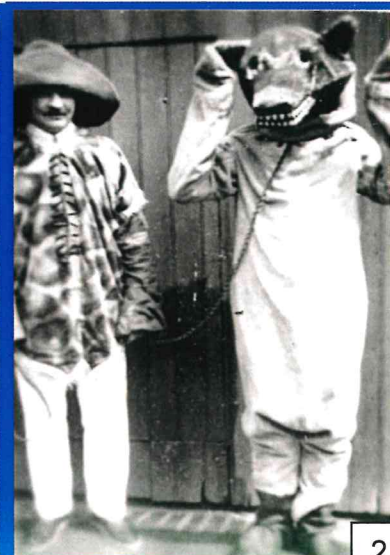
RECUPERATION D'ESSAIMS D'ABEILLES

M. Rodolphe PROISY, apiculteur virois, propose ses services pour la récupération des essaims d'abeilles accessibles qui pourraient s'être égarés chez vous. Contact : **06 16 24 34 92**.



RAPPEL INTERDICTION D'ACCES AUX VEHICULES ET CHEVAUX LE LONG DE L'ETANG DES CAUROIS Attention, l'étang des CAUROIS est un étang privé appartenant à la Fédération de pêche, les véhicules, cycles, chevaux sont interdits d'accès sur les allées longeant l'étang. Seuls sont tolérés les promeneurs à pied.

MERCI A RENEE D'AMIGNY-ROUY POUR CES BELLES PHOTOS. VOUS RECONNAISSEZ-VOUS OU RECONNAISSEZ-VOUS QUELQU'UN?



TENNIS CLUB DE VIRY-NOUREUIL



Envie de jouer au tennis?

Le Tennis Club de Viry-Noureuil vous propose une licence découverte valable 3 mois dès l'inscription.

Elle comprend l'accès aux terrains ainsi que 3 heures de cours **offerts**!

Venez profiter des nouveaux éclairages des terrains extérieurs qui seront installés en mai.

Tarif : 20€

Pour plus d'informations contacter:

Thomas Naert:
06.33.06.69.52

Hervé Leroy:
06.25.08.06.12



AMICALE PECHE VIROISE

C'est avec regret que nous annonçons le **décès de M. Bernard ROUSSET**.

Bernard était un membre apprécié et engagé. Il aura su durant de nombreuses années laisser une empreinte qui restera longtemps gravée dans nos mémoires.

Nos plus sincères condoléances à sa femme, son fils Nicolas et ses petits-enfants.

M. José Delaide Président de l'Amicale



RECOMPENSES DU CONCOURS DE LACHER DE BALLONS DU TELETHON

Les gagnants du concours de lâcher de ballons sont: **BRIQUET Paul** CP dont le ballon a parcouru **263 km** et a été retrouvé à **Noorderriyk-Anvers**, **FAREZ Adrien** CE2/CM1 dont le ballon a parcouru **78 km** et a été retrouvé à **Fraillicourt 08220**, **GAUDET Eliot** CE2/CM1 dont le ballon a parcouru **73km** et a été retrouvé à **Landouzy la ville** dans l'Aisne.



DISTRIBUTION D'ŒUFS A L'ECOLE

Comme chaque année, notre commune a offert cinq œufs en chocolat à chaque enfant de l'école. En raison de la crise sanitaire, la distribution s'est faite dans chaque classe mais a quand même été très appréciée des enfants.



UN PEU D'HISTOIRE

M. Bernard Olivier

AVENUE DE LA GARE ET RUE DE LA LIBERTE

